

Appel à contributions ou à poster

ENJEUX ÉTHIQUES DU HANDICAP

5^e Journées Internationales d'Éthique

10-13 avril 2013

Palais de la Musique et des Congrès - STRASBOURG

A renvoyer à secretariat.jie@orange.fr et mthiel@unistra.fr avant le 31.12.2012

PROPOSITION de : Luc MICHEL

Communication orale au colloque

Communication affichée (poster)

Au choix du Conseil Scientifique

Titre : Le syndrome de Petrucciani

Langue choisie pour la présentation : Anglais – Français – Allemand FRANCAIS

Nom du ou des communicant(s) : Luc MICHEL

Fonctions : Professeur émérite Faculté de Médecine de l'Université de Louvain, Belgique

Etablissement d'appartenance : Chirurgien, Cliniques Universitaires de Mont-Godinne

Adresse institutionnelle : Cliniques Universitaires de Mont-Godinne, Avenue Therasse 1, Yvoir,
5530 Belgique

Email : luc.michel@uclouvain.be

Téléphone : +32 81 401740

Résumé (2500 caractères, espaces compris) au maximum :

Dans un arrêt rendu le 17 novembre 2000, la Cour de Cassation française a décidé qu'un enfant né handicapé est en droit de demander réparation dès lors qu'une faute médicale ayant empêché sa mère d'avorter lui a créé un préjudice de vie! Le 6 janvier 1999, Michel Petrucciani, pianiste et compositeur de jazz, décède à 36 ans. Il était affecté de la maladie congénitale dite des "os de verre". Un de ses 3 enfants héritera de sa maladie. Petrucciani et son épouse ont été informés du diagnostic très tôt pendant la grossesse. Petrucciani refusera d'établir un rapport obligé entre sa maladie génétique et le droit de vivre de son fils: "Le nier, ç'aurait été me nier...". Bien que disposant du comment, il a fait la démarche d'un homme qui, ayant pris suffisamment de recul moral par rapport à ses "tares", s'est posé la question du pourquoi. Ce sont ce refus, ce distanciellement et cette recherche qui m'ont amené à forger depuis 2000 l'expression "syndrome de Petrucciani" que je propose de développer sur le plan de la symbolique du langage et de la bioéthique.